

**SOMMAIRE**

Une nouvelle chronique est née	Page 1
Nouvelles de vos griefs	Page 3
Passez un bel été!	Page 4
Ma bière avec le beauf!	Page 5
Une première rencontre entre le Front commun et le Conseil du Trésor	Page 6
Remboursement de la cotisation syndicale	Pages 7-8

Une nouvelle chronique est née!!!

Devant le nombre grandissant de questions des membres et les points de vue différents de l'employeur, il devient impératif de répondre à vos questions dans le respect de la convention collective. **Cette fameuse convention que l'employeur a signée en toute connaissance de cause. Cette convention qui améliore vos conditions de travail et qui bien souvent n'est pas appliquée.** Je vous sollicite afin de m'envoyer vos questions auxquelles je répondrai tout en vous référant à la disposition de la convention.

1- L'employeur peut-il m'obliger à demander un changement d'horaire strictement dans la même période de paie? (éducatrice)

Non, nos horaires sont balisés sur une période de six semaines. De plus, l'article 106.5 de notre convention est clair à cet égard. L'employeur peut cependant refuser un changement d'horaire, mais avec un motif raisonnable et le refuser parce qu'il ne s'inscrit pas dans la même période de paie n'est pas un motif raisonnable de refus. De plus, nous avons une longue pratique sur le changement d'horaire et jamais l'employeur n'a utilisé ce prétexte pour refuser nos changements d'horaire.

2- L'employeur fait une erreur sur ma paie et il me répond qu'elle sera corrigée sur la prochaine paie, dois-je attendre si longtemps? (tous les salariés(es))

Non, l'article 112.3 est limpide à ce sujet. Advenant une erreur sur la paie de vingt-cinq dollars (25) et plus, imputable à l'employeur, celui-ci s'engage à corriger cette erreur dans les quatre jours (4) civils suivants.

3- L'employeur peut-il m'obliger à effectuer plus qu'une fin de semaine sur deux? (éducateur)

La réponse comporte deux volets. Toute personne nouvellement embauchée doit exprimer pour une période de trois mois (3) une disponibilité adaptée aux besoins de l'employeur (art 101.16).

Pour tous les autres, je vous réfère à l'Annexe EE des éducateurs (art 1.01) qui se lit comme suit : la personne salariée inscrite sur la liste de rappel doit fournir une disponibilité minimale de deux (2) jours par semaine donc, lorsque l'employeur le requiert, une (1) fin de semaine aux deux (2) semaines, et ce, douze (12) mois par année. Donc non l'employeur ne peut vous obliger à faire plus de fins de semaine.

Je vous invite à communiquer avec nous au local syndical au 4080 ou au 4161 pour vous informer sur toutes questions relatives à vos conditions de travail. Nous nous ferons un immense plaisir de vous faire connaître vos droits!!!

Jean Tavernier
Sylvain Lepage
agents de griefs
S.E.C.J.L. (CSN)

Syndicat des employé-e-s du Centre jeunesse Laval -CSN

310 boul. Cartier
Laval (Québec) H7N 2J2
secjl@hotmail.com



Tél.: (450) 975-4150 ext. 4080 ou 4161
Tél.: (450) 933-1505
Fax : (450) 975-0615
Paget: (514) 404-9077

Site Web: www.secjl.com

Ouverture de session:
Nom d'utilisateur: membre
Mot de passe: membresecjl

Comité CRT

Serge Caron
Sylvie Lavigne
Pierre Crevier

Membres de l'exécutif

Président: Serge Caron
V-président-e-s: Pierre Crevier
Richard Leroux
Ginette Bacon
Poste vacant
Trésorier: Luc Bastien
Secrétaire: Sylvie Lavigne
Agents de griefs: Sylvain Lepage
Jean Tavernier
Agent à la
Mobilisation: Jean-François Cabana

Comité des jeunes

Luc Bastien
Amélie Chevalier
Sébastien Dupuis
Patrik Gamache
Fabiola Geneste
Olivier Sirois

Comité MOB

J-F Cabana
Pierre Crevier
Annie Dubé
Richard Leroux
Ginette Bacon

Comité SST

J-F Cabana
Michel Desrochers
Claudia Lalancette

Vérificateurs

Luz Danae Gamboa Castillo
Paul Lecavalier
Sylvain Lefort

Condition féminine

Sylvie Lavigne
Ginette Bacon
Fabiola Geneste

Comité des litiges

Sylvie Lavigne
Sylvain Lepage
Jean Tavernier

Conseil syndical

Secteur personnel de nuit: Christian Ouellette
Secteur bureau: Josée Pelletier
Secteur santé: *Poste vacant*
Secteur cuisine: Marc Filion
Secteur activités: Roxanne Roy
Secteur transport/sécurité: Yan Major
Secteur service auxiliaire: Sylvain Lefort
Secteur PAU/ASSS: Suzanne Rivest
Secteur éducateur externe: *Poste vacant*
Secteur éducateur Filles: *Poste vacant*
Secteur éducateur Garçons: *Poste vacant*
Secteur Le Maillon: Line Nadeau
Secteur Consultant-e-s: *Poste vacant*
Secteur A.R.H. / T.S.: *Poste vacant*
Secteur T.A.S.: Luz Gamboa

Fondation

Richard Leroux
(richard.leroux@fondation.com)

Heures d'ouverture du bureau

Local 244-2
à Notre-Dame de Laval

Lundi - jeudi
7h00 à 16h00

Mardi - vendredi
9h00 à 16h00

Mercredi
9h00 à 16h00
20h00 à 23h00

Nouvelles de vos griefs

Voici la liste des salariés(es) qui ont été payé ce mois-ci selon le dossier des réclamations :

Annie Dubé 1 T.S	Céline Venne 1 T.S	Julie Bélanger 1 quart régulier
Sébastien Dupuis 3 T.S	Daniel Denis 1 T.S	Fanny Lebel 1 T.S
Christian Bernard 1 T.S	Marie-T.Mainville 1 T.S	

Je vous rappelle qu'il est de votre intérêt de communiquer avec nous au local syndical concernant toute question relative à la liste de rappel. Nous avons déposé à l'employeur une quinzaine de nouvelles réclamations touchant l'attribution du temps supplémentaire, le non-respect de l'ancienneté pour des quarts de travail à taux régulier ainsi que pour des quarts de travail de 4 heures. Nous vous rappelons la règle : **le quart de travail le plus long appartient au plus ancien tant qu'il n'est pas débuté**. Donc, vous pouvez réclamer la différence d'heures si vous avez effectué un quart moins long qu'un salarié avec moins d'ancienneté. Plusieurs temps partiels nous demandent s'ils sont obligés d'accepter les quarts de 4 heures et moins. La réponse est **NON**, non seulement vous n'êtes pas tenu, mais cela ne compte pas pour un refus et vous demeurez disponible pour le même quart de travail.

Nous avons réglé un mandat d'arbitrage :

Mandat no. 19790 de Jean-Marie Lavoie

Grief G-2007-1-6 de Robert Delorme : Les deux parties en sont venues à une entente convenable.

Grief G-2007-1-4 syndical : Le syndicat considère le litige réglé et retire le grief.

Grief G-2007-1-3 syndical : idem.

L'été approche à grands pas et les cinq prochains mandats d'arbitrage sont prévus pour l'automne donc nous pourrions souffler un peu et améliorer nos résultats au golf pendant la période estivale. Je vous rappelle que vous pouvez nous rejoindre au bureau syndical au local 4080 ou au 4161.

Jean Tavernier et Sylvain Lepage
agents de griefs
S.E.C.J.L (CSN)

Projet de loi 21 – un goût amer !

La fin de session parlementaire s'est soldé le 19 juin dernier par une certaine défaite pour l'ensemble des techniciens et des techniciennes et professionnels et professionnelles du réseau de la Santé et des Services Sociaux. Malgré nos dernières tentatives de représentation, le projet de loi 21 (PL21) fut adopté. Notre seul sursis demeure le fait qu'il ne prévoit pas encore de date d'entrée en fonction. Dès lors, des milliers de travailleurs et travailleuses devront continuer de pratiquer sous l'autorité d'un Ordre professionnel, soit celui des Travailleurs Sociaux pour les A. R. H. Et celui des psychoéducateurs pour les éducateurs.

En mai dernier, le comité de la FSSS-CSN, sur lequel, je siège afin d'apporter un éclairage sur l'impact du projet de loi en Centre jeunesse, a participé à la rédaction d'un nouveau mémoire présenté à la nouvelle Ministre responsable, Kathleen Weil, Ministre de la Justice.

Nous lui avons également adressé une lettre personnelle, requérant le retrait du PL21 tel qu'il était à ce moment. Cette lettre fut envoyée en copie conforme aux médias afin de la diffuser largement et de relancer un débat public. Comme nos revendications sont rarement reçues des médias...

Rappelons que Madame Danièle Dulude, Directrice Générale au CJL avait affirmé que le PL21 aurait un impact sur la rétention du personnel en Centre jeunesse. Malheureusement, son association, l'Association des Centres Jeunesse du Québec (ACJQ), ne semblait pas partager son avis, car celle-ci s'est prononcée en faveur du projet de loi. L'association a en effet ravisé sa position, car le PL21 prévoit une mise en application graduelle des mesures. Malheureusement, personne ne nie les effets pervers de cette loi maintenant adoptée, mais tout le monde les minimise... Nous serons à même de faire l'évaluation des dégâts dès son entrée en application à une date encore inconnue!

Luc Bastien
trésorier

Pasan un buen verano!

Have a good summer!

Passez un bel été!

Camarades,

Le comité des jeunes employé-e-s tiens d'abord à souhaiter la plus cordiale des bienvenues à tous les nouveaux employé-e-s depuis le début de la période estivale. Votre présence et votre travail sont grandement appréciés.

Au cours de l'été, nous aurons la chance de nous côtoyer lors de diverses activités ou encore simplement lors de nos quarts de travail. N'hésitez surtout pas à nous interpeller si vous nous croisez. Il nous fera plaisir d'échanger avec vous.

Compte tenu du retentissant succès de l'agenda édition 2009, nous avons décidé de reconduire le projet pour l'année 2010. Avis à ceux et celles qui auraient des suggestions et/ou commentaires à nous faire concernant les améliorations à apporter à ce projet. Il vous est possible de nous les faire parvenir au secjl@hotmail.com.

Avec l'arrivée massive, de nouveaux employé-e-s, particulièrement à la Direction des Services de Réadaptation, une question de sécurité nous interpelle. Comment les réceptionnistes font-elles pour distinguer un employé fraîchement embauché d'un intrus désirant entrer à l'intérieur des bâtiments? Comment une nouvelle réceptionniste fait-elle pour distinguer un employé régulier, d'une personne malintentionnée qui désire entrer dans l'un de nos points de service? Voilà 2 questions de sécurité que nous soulevons et que nous tenterons de répondre rapidement. Notons finalement que plusieurs Centres jeunesse ont résolu le problème en fournissant une pièce d'identité à TOUS leurs employés. (Centre jeunesse de Montréal, Laurentides, etc.) cela ne serait-il pas applicable à notre réalité? Voilà un questionnement légitime du comité. D'ailleurs, nous interpellons le comité SST à ce sujet afin que l'employeur soit sollicité à corriger la situation.

En terminant, nous désirons souhaiter de bonnes vacances aux chanceux et chanceuses qui peuvent s'en prévaloir. Enfin, à tous ceux et celles qui travailleront durant la période estivale, profitez au maximum des fruits de Dame Nature et gare à ceux ou celles qui seraient portés à trop se faire chauffer la « couenne » au soleil.

Au plaisir de vous rencontrer.

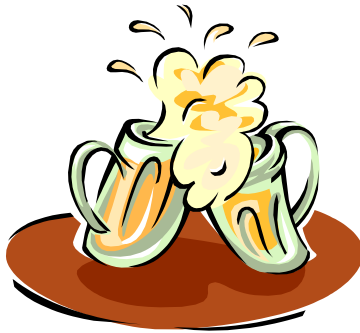


Sébastien Dupuis, Éducateur Ressac



Patrik Gamache, Préposé entretien ménager

Le comité des jeunes.



Ma bière avec le beauf !!!

Dans le cadre de la présente négociation du secteur public avec le gouvernement, nous croyons important de défaire certains mythes largement véhiculés. Mon beau-frère, entend parler de nos revendications, celles-ci ont rarement la cote auprès de la population et du beauf.

Cette chronique se veut une série de mythes à défaire au cours de mes BBQ estivaux, pendant mes vacances ou autour de la piscine lorsque le beauf me narguera sur le travail des personnes dans la fonction publique :

Des conditions de travail qui se détériorent.

Plusieurs titres d'emploi sont en pénurie dans le secteur public : PAB, Infirmières, éducateurs, personnel de métier spécialisé... Vous êtes à même de constater que ces conditions de travail se détériorent constamment au sein du réseau de la santé et des services sociaux.

Il faut offrir des conditions, des horaires et des salaires qui se rapprochent le plus du secteur privé afin de maintenir le caractère public de notre réseau de santé.

Avec les gouvernements actuels qui ne visent que la privatisation de plusieurs pans de notre réseau, nous pouvons craindre de devenir comme les États-Unis, avec un régime de santé privé. Savez-vous qu'un américain paye en moyenne près de 1 200.00 \$ par mois pour une assurance personnelle? S'il n'est pas assuré, il n'a pas les soins requis! Un non-sens dans notre société! Maintenant nos acquis et le personnel de ce réseau doit également rester public!



Bon BBQ, et bonnes discussions avec tous les autres beaufs de ce monde!

Luc Bastien
trésorier

Bon été à tous !



Charest en 2005.

Une première rencontre fructueuse entre le Front commun et le Conseil du Trésor

Le vendredi 6 juin dernier, s'est tenue à Québec une première rencontre entre la ministre du Conseil du Trésor, Madame Monique Gagnon-Tremblay et les leaders du Front Commun ; la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, le président de la CSQ et porte-parole du SISF, Réjean Parent, ainsi que le président de la FTQ, Michel Arseneault.

Les chefs syndicaux du Front commun se sont dit satisfaits de cette rencontre et disent avoir atteint les objectifs de celle-ci. Ce premier contact avec le Conseil du trésor du Québec visait prioritairement à créer des conditions favorables pour l'amorce des prochaines négociations des secteurs publics et parapublics à l'automne 2009. Ainsi, les chefs syndicaux ont manifesté à Madame Gagnon-Tremblay leur volonté d'entreprendre des négociations le plus rapidement possible, afin que la nouvelle convention collective entre en vigueur dès le 1er avril 2010 et mette ainsi fin à cinq années de décret, imposées par le Premier ministre Jean

Le Front commun tient à mener des négociations rondement et arriver à une entente qui permette de répondre concrètement aux problèmes urgents qui affectent nos services publics. Les représentants du Front commun ont donc insisté auprès de la ministre pour que celle-ci accorde les libérations syndicales nécessaires afin de démarrer le processus de négociations dès ce mois-ci. Madame Gagnon-Tremblay s'est montrée très ouverte à collaborer avec le Front commun pour conclure des négociations satisfaisantes rapidement et sans décret.

Le Front commun a donc réussi à s'entendre avec le Conseil du trésor sur une approche et un calendrier plus favorables à la réussite de négociations concluantes pour les 475 000 travailleuses et travailleurs qui sont au cœur de nos services publics.

Remboursement de la cotisation syndicale ses périodes 11,12 et 13.

Dans le cadre d'une saine gestion des avoirs syndicaux, l'assemblée générale a décidé de remettre sous forme de congé de cotisation les périodes 11-12 et 13.

Pour bénéficier de ce congé de cotisation (qui vous est remis sous forme de chèque), vous devez avoir travaillé lors de ces périodes (janvier à mars).

A

Allard, Julie
Amas-Auvert, Marian
Andrieu, Agathe
Archambault, Suzanne
Arsenault, Mélanie
Aubin, Denise

B

Badeau, Geneviève
Barette, Anélie
Barthélémy-Larose, Stéphanie
Bastien, Manoucheka
Bastien, Maude
Bazinet, Marc
Beaudin, Sandra
Beaudoin, Lyne
Beaudry-Beauregard, Anik
Bélanger, Émilie
Bélanger, Stéphanie
Bélanger, Mathieu
Belcourt, Jeanne
Bele Gombos, Alin
Belisle, Huguette
Berger, Isabelle
Bergeron, Anne
Bergeron-D'Amour, Corrine
Bleau, Francine
Bonhomme, Patrick
Bouchard, Sophie
Bouffard, Louise
Bourgeois, Geneviève
Bourgie-Tremblay, Caroline
Boutet, Sonia
Breton, Mario
Briard, Louise
Brien, Marc-Olivier

C

Campion-Duplessis, Kevin
Candio, Mackenzy
Cantin, Carole
Cardinal, Benoît
Cardinal, Sophie
Carrière, Michelle
Cayouette, Stéphanie
Challos, Hervé
Charles, Nadine
Charrette, Mélanie
Chauret, Julien
Chevalier, Amélie
Claveault, Joïse
Clément, Marie Junia Marguy
Cloutier, Viviane
Constantin, Maude
Coutu, Chantal
Couture, Mireille
Cyr, Marie-Ève

D

Dauphin, Jessie
Dawson, Nancy
De Palma, Tania
Delva, Shirly
Denis, Altagrâce
Denis, Geneviève
Deroy, Mélissa
Desbois, Diane
Desfossé, Kim
Désilets, Mélissa
Desjardins, Julie
Desjardins-Desormeau, Alexandre
Desjardins-Sigouin, Catherine
Deslongchamps, Caroline
Desmarais, Suzanne
Desrochers, Josianne
Dessureault, Yves

Dionne, Louis
Dragan-Drobca, Zinaida
Dubé, Marlène
Duplantie, Ève
Dupont, Christine
Durocher, France
Dusseault, France

E

El Haoul, Hakima

F

Faille, Chantal
Favreau-Della Serra, Alexandre
Fortin, Lyne
Fournier, Chantal
Franck, Annie-Pier
Francoeur, André
Fréchette, Patrick
Fréchette-Meloche, Valérie

G

Galagher, Marcel
Gemme, Isabelle
Ghazarossian, Delphine
Giguère, Guylaine
Goyer-Leroux, Marie-Christine
Gratton, Guylène
Groulx, Line-Emmanuelle
Groulx-Lacoste, Lucie
Guay, Jennifer
Guimond, Jean-Pierre

H

Harvey, Caroline
Harvey, Nivrose
Hébert, Johanne
Hébert, Johanne

Hogue, Yolande
Huot, Maxime

I

Iarrera-Larivière, Alix

J

Jalbert, Virginie
Jean, Jessica
Jones-Dorémy, Sweeney
Joseph, Guerla
Journault, Geoffroy

K

Kobylsky, Patrick
Kuyk, Myrka

L

Lachaine, Simon
Lachance, Chantal
Laeremans, Julie
Lafleur, Benoît
Laforest-Maisonnette, Catherine
Laforge, Guy
Lagacé, Janie
Laincy, Patrick
Lamontagne, Pierre
Lamothe, Marie-Claude
Lane, Véronique
Lapierre, Christine
Larose, Guy-Anne
Laurin, Claudine
Le Corre, Annie
Leblanc, Manon
Leblanc-Desmarais, Karine
Leboeuf, Corine
Leclerc, Sylvain
Leclerc, Véronique
Lee, Viviane
Lefort-Dalbec, Hugo
Legault, Mylène
Lenden, Ginette
Lépine, Alain
Leroux, Monique

Léveillé, Vanessa
Lisi, Geneviève
Locas, Karine

M

Marc, Kathiana
Marcil, Marie-France
Martin, Marie-Michèle
Martineau, Kim
Martins-Arker, Patricia
Mérand, Jean-Éric
Meunier, Ghislaine
Millet-Panayitou, Stéphanie
Moïse, Véronique
Moreno-Riviera, Cecilia
Morrissette, Lyne

N

Nadal, Loïc
Nau, Lisa

O

O'Brien-Lacasse, Alain
O'Sullivan, Sylvie
Ouellette, Mario

P

Paquette, Suzie
Parisé, Julie
Parisé, Sylvie
Pedruzzi, Annie
Pellant, Suzanne
Pierre-Fils, Nadège
Poirier, Claude
Potvin-Denesha, Tania
Prairies, Serge
Primeau, Mélina
Provost, François

R

Raymond, Karine
Remarais, Viviane
Richer-Levasseur, Alexandre

Rocheffort, Lucie
Rochon-Coutu, Sébastien
Roucou-Gariépy, Sophie
Rouleau, Stéphanie
Roux, Johanne
Roy, Marie-Pier
Roy, Mylaine
Roy, Rachel

S

Simard, Justine
Ste-Marie, Kevin
Sterne-Auguste, Samuel
St-Pierre, Annick

T

Telisma, Joannie
Théoret, Vanylie
Thériault, Marie-Claude
Thibeault, Jules jr.
Thiffault, Patrick
Tremblay, Dominique
Tremblay, Francis

V

Vernier, Marie-France
Villaseca, Alejandro
Villers-Venne, Maxime

Question écolo, voudriez-vous nous envoyer votre adresse courriel personnel au secil@hotmail.com, pour que nous puissions vous tenir au courant des derniers développements syndicaux et vous faire parvenir toutes informations pertinentes?